



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :

15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :

14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :

9 + 2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE,

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N° 36/2025 : Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2541-6 du CGCT qui stipule que lors de chacune de ses séances, le Conseil municipal désigne son secrétaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DESIGNE** Laure LAPLAGNE secrétaire de séance

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER





Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :

15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :

14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :

9 + 2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE,

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération 37/2025 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2025

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2025 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil. Il est soumis à approbation

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2025.

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025

Le Maire,

Jean-Louis BARLIER





Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
9 + 2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE,

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N° 38/2025 : Compte-rendu des décisions prises par M le Maire en vertu de ses délégations:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 28 du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Entendu les explications du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ **PREND NOTE** des décisions suivantes :

➤ Droit de préemption urbain :

○ Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

DIA transmise le 19 juin 2025 par Me Cédric HEINIMANN, notaire à ORBEY

propriétaire : CALONEGO Serge

parcelle : section AA – parcelle n° 70 – 8 rue des Pins – 08a94ca

prix : 290 000€

- Bien non préempté

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025

Le Maire, Jean-Louis BARLIER



Accusé de réception en préfecture
068-216800979-20250701-2025_38-AI
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :

15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :

14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :

9 + 2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE,

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

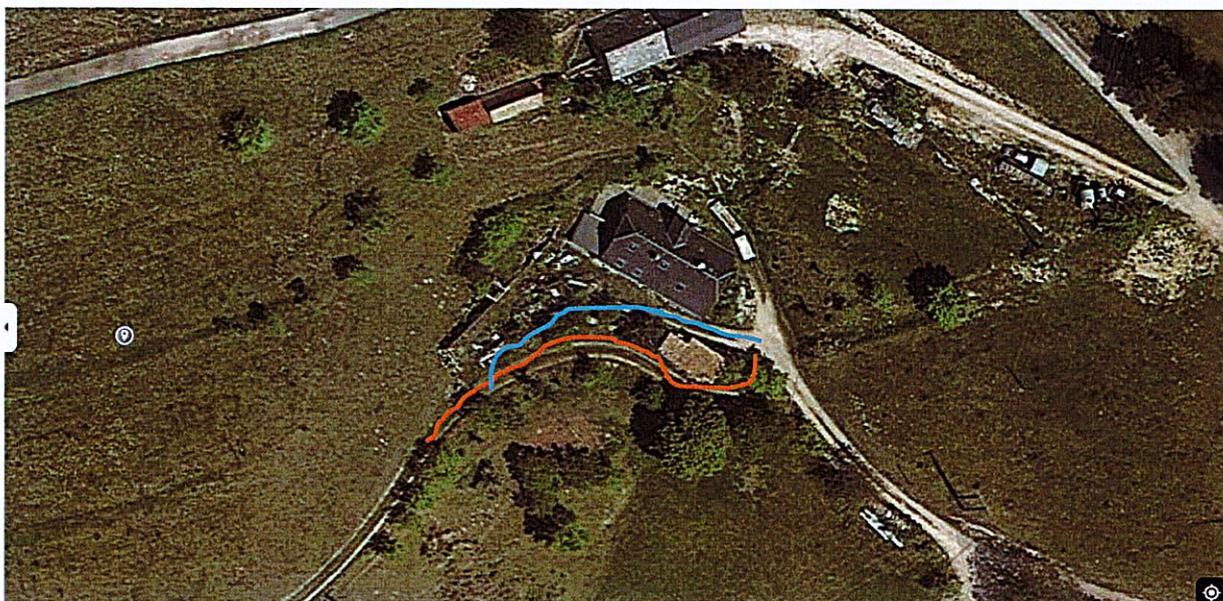
Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N°39/2025 : Modification du tracé d'un chemin rural par échange de terrains

Monsieur et Madame Remy et Catherine BARADEL, habitant 2 rue de la fonderie souhaitent faire un échange avec la Commune d'une portion du chemin rural figurant en section 10 et longeant leur propriété parcelles 123-124 et 374. Le tracé du chemin serait ainsi positionné sur la parcelle 375 (propriété de Monsieur et Madame Remy et Catherine BARADEL).



Tracé actuel
Tracé projeté



Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la situation du chemin rural concerné, figurant en section 10 du plan cadastral, qui permet de relier la Pierreuse Goutte,

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural,

Il est proposé de se prononcer favorablement sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural.

Entendu les explications du Maire,

Vu l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

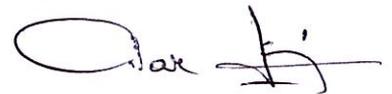
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **PROPOSE** et **ORGANISE** un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ;
- **PRECISE** que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural ;
- **PRECISE** que l'ensemble des frais dont ceux de géomètres et de notaires seront à la charge de Monsieur et Madame Remy et Catherine BARADEL
- **AUTORISE** le Maire à réaliser le dossier et la procédure, et à signer les documents nécessaires

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025

Le Maire, Jean-Louis BARLIER





Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :

15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :

14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :

9 + 2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE,

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N° 40/2025 : Tarifs camping 2025

Les gérants du camping sollicitent une réévaluation de leurs tarifs à compter de ce jour :

Tarifs du camping

Prestations (tarif/j)	Revalorisation 2025	
	Basse saison 1/3 au 30/6 & du 15/9 au 30/11	Haute saison du 1/7 au 15/9 & 1/12 au 31/12
Adultes	5.00	5.00
Enfants moins de 15 ans :	3.00	3.00
Enfants moins de 8 ans	2.00	2.00
Enfants moins de 3 ans	gratuit	gratuit
Chiens :	1.50	1.50
Voiture	2.00	2.00
Moto	1.50	1.50
Forfait électrique :	5.00	5.00
Emplacement	6.00	6.00
Forfait 1 nuit : 1 emplacement + 2 adultes + véhicule +électricité	20.00	20.00
Yourte 20m2 – 2 à 4 personnes	130€/nuit/2pers + 10€/nuit/pers	150€/nuit/2pers + 10€/nuit/pers

Yourte 30m2 – 2 à 6 personnes	130€/nuit/2pers + 10€/nuit/pers	150€/nuit/2pers + 10€/nuit/pers
Linges de lit	10.00/grand lit 5€/petit lit	10.00/grand lit 5€/petit lit
Forfait visiteur :	2.00	2.00
Emplacement à l'année	100€	

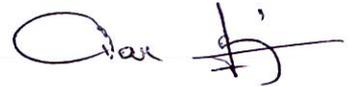
Entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VALIDE** les tarifs 2025 ci-dessus
- **CHARGE M.** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025
Le Maire, Jean-Louis BARLIER






Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
09+2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N° 41/2025 : Tarifs déneigement 2025

Il est proposé au Conseil de revaloriser le tarif pour les prestations de déneigement réalisées par l'entreprise LE CHENOR à 80€ HT/heure

Entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le tarif des prestations de déneigement de l'entreprise LE CHENOR à 80€ HT/heure
- **CHARGE** M. le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025
Le Maire, Jean-Louis BARLIER





Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :

15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :

14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :

09+2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N° 42/2025 : Demande de subvention exceptionnelle à la société de tir de Fréland

La société de tir sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour le changement de leurs fenêtres.

A l'instar des autres demandes de ce type, il est proposé au Conseil d'octroyer une aide à hauteur de 10% du reste à charge HT.

Les travaux s'élèvent à 5487.31€ HT. Il est donc proposé de verser une subvention à hauteur de 548,73€.

Entendu les explications du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** une aide à la société de tir pour le remplacement des fenêtres de leur local d'un montant de 548.73€
- **DIT** que la subvention sera versée après présentation de la facture acquittée
- **CHARGE** M. le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025

Le Maire, Jean-Louis BARLIER



Accusé de réception en préfecture
088 216800979-20250701-2025_42-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :
15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :
14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
09+2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N° 43/2025 : Attribution du marché travaux de voirie 2025

Une consultation a été lancée pour des travaux de voirie 2025.

La consultation prévoyait une tranche ferme comprenant la route de Salem, la route de la Combe, la route de Knolpré et une tranche conditionnelle comprenant une partie du Kalblin, le chemin des Honteux.

La consultation s'est déroulée du 13 mai au 6 juin 2025. 4 entreprises ont déposé une offre.

Il conviendra de choisir l'entreprise la mieux-disante.

Entendu les explications du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché voirie 2025 à l'entreprise la mieux-disante, soit EUROVIA avec une offre à 150 055.38€ TTC en y incluant les variantes proposées, la tranche ferme et la tranche conditionnelle. Il est précisé que l'offre de base (tranche ferme et conditionnellè) s'élevait à 135 008.40€ TTC)
- **CHARGE** M. le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025
Le Maire, Jean-Louis BARLIER



Accusé de réception en préfecture
068-216800979-20250701-2025_43-DE
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025



Nombre des Membres du
Conseil Municipal élus :

15

Nombre des Membres qui
se trouvent en fonction :

14

Nombre des Membres qui
ont assisté à la séance :
09+2 procurations

COMMUNE DE FRÉLAND

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1^{er} juillet 2025

Sous la présidence de M. Jean-Louis BARLIER

Membres présents :

M. Jean Louis BARLIER, Mme Martine THOMANN, , Mme Christiane WERTENBERG, M. Christian COUTY, M Aurélien ANCEL, M Clément BERTRAND, Mme Valérie GÄRTNER, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-José LANTHERMANN, Mme Marie-France HAXAIRE

Procurations : M. Michel BATOT à Mme Martine THOMANN, M. Jean Claude VILMAIN à M. Aurélien ANCEL

Membres absents excusés : Mme MAILLET Zoé, M Yannick DENNY, M. Patrick FEIG

Délibération N° 44/2025 : Demande de subvention pour la création d'une piste forestière

L'agent forestier propose à la commune de créer 2 dessertes forestières : la 1^{ère} concernerait les parcelles 10,34 et 35. La seconde les parcelles 24 & 25.

Ces travaux répondent aux critères d'aides du Fonds Européen de Développement Régional (**FEDER**).

L'aide peut atteindre 50% des travaux.

Le Conseil est donc invité à solliciter la Région Grand Est pour l'octroi d'une subvention au titre de ce fonds.

Le plan prévisionnel de ce projet est le suivant :

Parcelle	Nature travaux	Quantité	Largeur	Prévisionnel coûts
10a (Grand Mont)	Création de route forestière avec enrochement de soutènement	135m	3,5 m	25 217,50 €
	Création de place à dépôt empierrée	630 m2		14 802,00 €
	Création piste de débardage en terrain naturel	810 m	3,2 m	9 072,00 €
			Sous total	49 091,50 €
34j (Moyenne Goutte)	Transformation Piste en route forestière	550 m	3,5 m	18 867,00 €
	Création place à dépôt	400 m2		700,00 €
	Création piste de débardage en terrain naturel	460 m	3,2m	5 152,00 €
			Sous total	24 719,00 €

24i et 25i (Fonderie)	Amélioration route (Béton et enrobé)	210 m	3,5m	15 470,00 €
			Sous total	15 470,00 €
			TOTAL Travaux	89 280,50 €
			Maitrise d'œuvre 10%	8 928,00 €
			TOTAL	98 208,50 €

Entendu les explications du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de création de dessertes comme présenté
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Grand Est au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
- **CHARGE M.** le Maire de l'application de la présente décision, et l'autorise à signer tout document y afférant

Pour copie conforme au registre de délibérations

Fréland, le 02 juillet 2025
Le Maire, Jean-Louis BARLIER

